

VILLE DE REZE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 27 MARS 1981



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Loire-Atlantique - Arrondissement de Nantes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 27 MARS 1981

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 30

Nombre de Conseillers en exercice : 30

L'an mil neuf cent quatre vingt un,

le VINGT SEPT à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de REZE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. FLOCH, Maire, suivant convocation faite le 12 mars 1981

ETAIENT PRESENTS :

M. FLOCH, Maire

MM. JORAND, CONCHAUDRON, PAPIN, Mme QUILLAUD, MM. RETIERE, MARIEL, GUILLOU, Adjoints,

M. HOCHARD, Adjoint délégué,

Mme BLANDIN, MM. BREMONT, BROCHU, BROSSAUD, Mlle CHARPENTIER, Mme JUHEL, Mme LEPRETRE-EDOM, MM. LOUET, MORIN, PINTAUD, PRIN, SAILLANT, TREBERNE, VANEECKE, BEDEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : (mais ayant donné procuration pour voter en son nom à un collègue du Conseil)

MM. COUTANT, QUEBAUD, Adjoints,

MM. BARAUD, BASTARD, CAILLEAU, HIMENE, Conseillers Municipaux.

M. SAILLANT, Conseiller Municipal, a été élu secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

OBJET : Institut d'Education Motrice et Sensorielle - Collège de la Géraudière à NANTES - Voyage scolaire de 96 élèves handicapés moteurs et sensoriels - Demande de subvention -

JN/CM

N° 137 00

OBJET

Institut d'Education Motrice et Sensorielle - Collège de la Géraudière à NANTES - Voyage scolaire de 96 élèves handicapés moteurs et sensoriels - Demande de subvention -.

EXPOSE

Par courrier du 30 MARS, M. GILLOT, Directeur de l'Institut d'Education Motrice et Sensorielle au Collège de la Géraudière à NANTES, nous fait part du désir des responsables de l'Etablissement d'organiser un voyage de 5 jours au bénéfice des 96 élèves handicapés moteurs et sensoriels scolarisés dans l'Etablissement.

Cinq élèves de cet Etablissement demeurent à REZE ; c'est pourquoi le Collège sollicite de la Ville l'octroi d'une Subvention Exceptionnelle pour atténuer le coût de ce voyage. Certaines familles, en effet, ont des possibilités financières limitées et il serait regrettable d'écarter quelques enfants de ce déplacement pour de telles raisons.

Nous vous demandons donc de bien vouloir étudier la demande de l'Institut d'Education Motrice et Sensorielle du Collège de la Géraudière et dans toute la mesure du possible, étant donné le but social et humanitaire du projet évoqué, lui réserver une suite favorable. Une somme de 800 Francs, soit 200 Francs par élève rezéen, pourrait être considérée comme raisonnable.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

- vu le Code des Communes
- vu la lettre de M. GILLOT, Directeur de l'Institut d'Education Motrice et Sensorielle du Collège de la Géraudière,
- considérant que la Ville de REZE a toujours apporté son concours aux actions entreprises en faveur de l'enfance handicapée

.../...

IV

- considérant que ce voyage ne pourrait qu'être bénéfique pour les élèves concernés

DELIBERE

- 1 - Décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 800 Francs
- 2 - Ouvre un crédit immédiat de ce montant au chapitre 944 - Oeuvres Sociales Scolaires - Sous-Chapitre 944 - 7 - Institut Médico Pédagogique - Article 657
- 3 - Dit que la somme ainsi votée sera versée à la Coopérative Scolaire du Chemin des Landes - 44 Chemin des Landes 44300 NANTES -
- 4 - Dit que cette dépense sera inscrite au budget supplémentaire de l'année en cours.

LE MAIRE

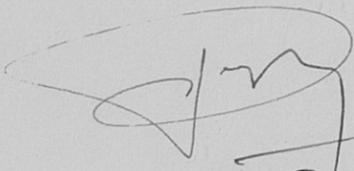
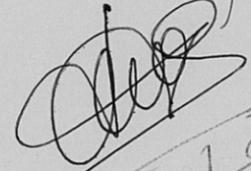
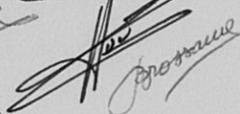
J. FLOCH

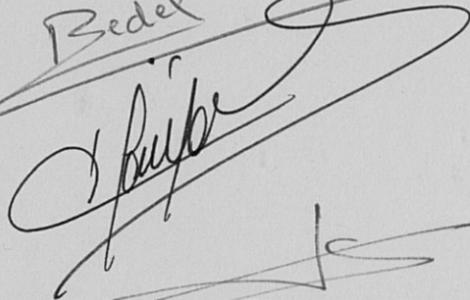
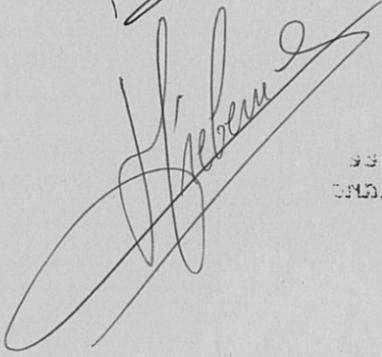
Pour ampliation
le 15 AVR. 1981
le Maire,

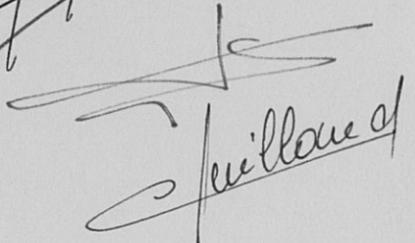


Pour le Maire
L'Adjoint,

et ont signé les membres présents :



 J. Charpentier
 J. Glavie

 J. Bedel


 J. Willoux